

Complément d'information relatif au processus de sélection du collectif Slalom de l'Équipe olympique et paralympique pour la saison 2019

OBJET DU COMPLEMENT D'INFORMATION

Ce document a pour but de communiquer les grandes principes qui guideront les règles de sélection senior 2019 du collectif Slalom de l'Équipe olympique et paralympique. Nous souhaitons les communiquer avant le commencement de la saison internationale 2018, eu égard au fait que les performances internationales de la saison 2018 seront prise en compte dans le processus de sélection 2019. Pour rappel, ce principe avait été identifié dans les modalités de sélection 2018.

Rappel des règles de sélection 2018 :

« 6.3 Pour les épreuves Olympiques, informations relatives aux règles de sélection 2019

Les athlètes Champion(ne)s du Monde 2018 seront proposés à la sélection pour le programme international 2019, sauf en cas d'arrêt de la compétition.

Le classement national, les premières courses nationales, le classement de l'ICF Ranking 2018, les résultats en Coupe du Monde et au Championnat du Monde pourront être utilisés dans les règles de sélection 2019 et 2020. »

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS DE SELECTION SENIOR 2019

Les grands principes de prise en compte des résultats 2018 dans le processus 2019 s'appuient sur les objectifs suivants :

- Utiliser un système objectif et transparent ;
- Encourager et prendre en compte la qualité des performances internationales en 2018 pour permettre une sélection avancée des leaders performants d'une catégorie, dans la limite de 2 bateaux au maximum par catégorie ;
- Compléter les sélections sur les courses de sélection en avril 2019.

GRANDS PRINCIPES DE PRISE EN COMPTE DES PERFORMANCES 2018 DANS LE PROCESSUS DE SELECTION 2019

- Identification des compétitions internationales de référence ;
- Introduction d'un « classement international français » calculé sur les résultats à l'occasion de ces compétitions de référence ;
- Pré sélection des athlètes médaillés au championnat du monde 2018, dans la limite de 2 bateaux par catégorie suivant l'ordre de classement au championnat du monde 2018 ;
- Si le quota maximum de 2 athlètes pré-sélectionnés (2) n'est pas atteint, pré-sélection du ou de la leader du « classement international français » 2018 de la catégorie, à condition de remplir des critères de performance préalablement établis à savoir avoir au maximum 20 points au « classement international français » 2018 ;
- Attribution des places disponibles après pré-sélection sur la base des résultats 2018 à l'occasion des courses de sélection 2019 (dates et règles de sélection seront précisées dans les prochaines semaines).

DEFINITION DES COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE 2018

5 compétitions internationales 2018 sont identifiées comme les « compétitions internationales de référence » :

1. Championnats d'Europe – Prague CZE 31 au 3 Juin 2018
2. Coupe du Monde 1, Liptovsky Mikulas SVK 22 au 24 Juin 2018
3. Coupe du Monde 2, Krakow POL 29 Juin au 1 Juillet 2018
4. Coupe du Monde 5, La Seu d'Urgell ESP 7 au 9 Septembre 2018
5. Championnats du Monde Rio BRA 26 au 30 Septembre 2018

MODE DE CALCUL POUR LE « CLASSEMENT INTERNATIONAL FRANÇAIS »

Principe général

Seuls les athlètes français sélectionnés au Championnat du monde Senior 2018 seront classés.

Mode de calcul

À l'issue de chaque course de référence, les compétiteurs marquent des points correspondant à leur place parmi tous les compétiteurs présents (y compris les internationaux et français non sélectionnés au Championnat du monde 2018) et selon le barème suivant :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er} de la course	0
2 ^{ème} de la course	2
3 ^{ème} de la course	3
10 ^{ème} de la course	10
Etc...	...

Le classement international français comprend obligatoirement les points obtenus lors du Championnat du monde auxquels s'ajoutent les points des 2 meilleurs résultats sur les 4 autres courses de référence.

En cas d'égalité, le résultat du Championnat du monde sera pris en compte pour le départage.

En cas de nouvelle égalité, le résultat de la finale de la Coupe du Monde 2018 sera pris en compte pour le départage.

Exemples

	Cht d'Europe	WCup #1	WCup #2	WCup #5	Cht du Monde	Total
Athlète A	4	34	4	5	7	4+4+7=15
Athlète B	6	4	48	9	5	6+4+5=15

L'athlète B est pré sélectionnable car une meilleure performance au championnat du Monde.

* * *

	Cht d'Europe	WCup #1	WCup #2	WCup #5	Cht du Monde	Total
Athlète A	4	34	8	5	4	4+8+4=16
Athlète B	6	6	48	9	4	6+6+4=16

L'athlète A est pré sélectionnable car un meilleur classement à la Coupe du Monde 5.

* * *

	Cht d'Europe	WCup #1	WCup #2	WCup #5	Cht du Monde	Total
Athlète A	5	34	10	5	8	5+10+8=23
Athlète B	2	14	48	19	7	2+14+7=23

Aucun athlète n'est pré sélectionnable car plus de 20 points.

* * *

	Cht d'Europe	WCup #1	WCup #2	WCup #5	Cht du Monde	Total
Athlète A	12	34	10	5	1	12+10+0=22
Athlète B	2	8	25	10	3	2+8+3=13

Les 2 athlètes sont pré sélectionnables :

- athlète A, car champion du Monde ;
- et athlète B, car leader français avec 13 points.

*

* *